

Vous êtes nouveaux résidents sur la commune de FONTENAY.

La gestion des déchets est assurée par la Communauté d'Agglomération du Havre (CODAH) depuis le 1^{er} janvier 2006.

Précollecte :

Les usagers en habitat individuel bénéficient de :

- Bacs gris à couvercle jaune pour le conditionnement de déchets recyclables.



Tri sélectif :

Foyer < ou = 4 personnes : 120 litres

Foyer > 4 personnes : 240 litres

- Bacs gris à couvercle gris pour le conditionnement des ordures ménagères.



Ordures ménagères :

Foyer < ou = 5 personnes : 120 litres

Foyer > 5 personnes : 240 litres

- Composteurs (volume adapté à la superficie du terrain)

Les usagers en habitat collectif ou en zone non desservie en porte à porte et les services publics bénéficient :

- de bacs de regroupement gris à couvercle gris pour les ordures ménagères
- de bacs de regroupement gris à couvercle jaune pour le tri sélectif.

Il est à noter qu'en cas d'impossibilité pour l'utilisateur de stocker les bacs, des sacs peuvent lui être fournis, par an, à raison de :

- 2 rouleaux de 26 sacs blancs (ordures ménagères) de 30 litres par personne composant le foyer.
- 1 rouleau de 26 sacs jaunes (tri sélectif) de 50 litres par personnes composant le foyer + 1 supplémentaire.

Vous souhaitez :

Obtenir un bac pour les ordures ménagères, pour le tri sélectif
Le faire réparer, le remplacer
Bénéficier d'une nouvelle dotation suite à une disparition, un vol

→ **Appelez le 02-35-24-05-35**

→ Obtenir un composteur

Appelez le 0800 35 10 11

Obtenir des renseignements sur le compostage

→ **Appelez le 02-35-22-25-10**

Collecte :

Sur la commune de FONTENAY, il existe deux collectes hebdomadaires pour les ordures ménagères (lundi et jeudi) et une pour le tri sélectif (jeudi).

La collecte pouvant avoir lieu entre 5h et 12h, il est recommandé de présenter les bacs la veille au soir après 19h et de les rentrer au plus tôt après le ramassage.

IMPORTANT :

Suite à la parution d'une nouvelle circulaire relative à la prévention des accidents survenus lors de la collecte des déchets, les marche-arrières, jusqu'alors tolérées, sont désormais interdites. Si vous habitez en impasse, merci de ne pas stationner sur l'aire de retournement les jours de collectes afin de permettre les manœuvres de la benne. Pour les impasses sans aire de retournement, des études pour le regroupement des déchets sont en cours.

Les déchets concernés par le tri sélectif sont :

- les bouteilles et flacons en plastique
- les briques alimentaires
- les cartonnettes et petits cartons
- les emballages métalliques (boîtes de conserves, barquettes en aluminium, bidons de sirop, aérosols ...)
- les journaux/magazines et prospectus

Attention, il est à noter que les emballages en plastiques autres que les bouteilles ne sont pas recyclables (pots yaourt, crème, polystyrène, films plastiques ...) Aussi, les déchets doivent être déposés en vrac dans le bac (pas de sacs plastiques) (**guide du tri ci-joint**)

Pour les bouteilles et bocaux en verre, il existe des colonnes d'apport volontaire.

Sur la commune de FONTENAY, elles sont implantées :

- sur le cd 111
- sur la rue Saint Michel

Il est à noter qu'une colonne pour les journaux/magazines et les emballages recyclables est également implantée sur la rue Saint Michel.

En cas de collecte tombant un jour férié, la collecte est annulée et reportée au ramassage suivant sauf dans les cas suivants :

- 1^{er} et 8 mai : rattrapage le lendemain.
- 25 décembre et 1^{er} janvier : rattrapage le lendemain

Vous souhaitez :

Signaler un problème de collecte
Signaler une colonne à verre débordante
Vous renseigner sur la collecte et le tri des déchets

→ **Appelez le 02-35-13-88-00**

Déchetterie :

9 déchèteries sont implantées sur le territoire de la CODAH :

Déchèterie	Adresse	Accueil des artisans/ commerçants/ entreprises	Accueil des Services Municipaux	Accueil des particuliers
<i>Moteaux</i>	60 rue des Moteaux 76600 Le Havre	OUI	LE HAVRE	OUI si l'utilisateur réside sur l'une des 17 communes de la CODAH
<i>Sakharov</i>	74 rue Andreï Sakharov 76600 Le Havre	NON	NON	
<i>Courbet</i>	49 rue Amiral Courbet 76600 Le Havre	NON	NON	
<i>Mopin</i>	Rue Eugène Mopin 76600 Le Havre	NON	NON	
<i>Harfleur</i>	Rue de la Forge 76700 Harfleur	OUI	HARFLEUR	
<i>Gonfreville l'Orcher</i>	Rue Jacques Duclos 76700 Gonfreville l'Orcher	NON	GONFREVILLE L'ORCHER GAINNEVILLE ROGERVILLE	
<i>Montivilliers</i>	Route de la Payennière 76290 Montivilliers	OUI	CANTON DE MONTIVILLIERS	
<i>Octeville sur Mer</i>	Chemin du fond des vallées 76930 Octeville sur Mer	OUI	CANTON DE MONTIVILLIERS	
<i>Sainte-Adresse</i>	Rue du Stade 76310 Sainte Adresse	NON	SAINTE ADRESSE	

Vous souhaitez :

Obtenir des compléments d'informations sur les horaires et les déchets acceptés
Formuler des remarques quant au fonctionnement des déchèteries

...

Appelez le 02-35-26-81-95

Déchèterie		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Jours fériés
<i>Moteaux</i>	Matin	7h à 18h					9h à 12h	8h à 12h	8h à 12h sauf 1er janvier, 1er mai et 25 décembre
	Après-midi						14h à 18h		
<i>Sakharov</i>	Matin	7h à 18h					9h à 12h	8h à 12h	8h à 12h sauf 1er janvier, 1er mai et 25 décembre
	Après-midi						14h à 18h		
<i>Courbet</i>	Matin	7h à 18h							
	Après-midi								
<i>Mopin</i>	Matin	9h à 12h 14h à 17h							
	Après-midi								
<i>Harfleur</i>	Matin	14h30 à 19h					10h à 12h30	10h à 12h30	
	Après-midi						14h30 à 19h		
<i>Gonfreville l'Orcher</i>	Matin		9h à 12h 14h à 18h			9h à 12h 14h à 18h	8h à 12h		
	Après-midi						14h à 18h		
<i>Montivilliers</i>	Matin	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h	9h à 11h30*	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h	
	Après-midi	14h à 19h	14h à 19h	13h à 19h	14h à 19h	14h à 19h	14h à 19h		
<i>Octeville sur Mer</i>	Matin	9h à 12h			9h à 12h		9h à 12h	9h à 12h	
	Après-midi	14h à 18h		13h30 à 19h	14h à 19h		14h à 19h		
<i>Sainte- Adresse</i>	Matin	8:30 à 12h*					9h -12h30		
		7h30 à 12h**							
	Après-midi	13h30 à 16h30*			13h30 à 16h*		13h30-17h		
		13h30 à 16h45**			13h30 à 16h30**				

Montivilliers

Accueil des déchets d'amiante tous les jeudis de 13h à 14h

du 1er décembre au 28 février

* Horaires d'hiver

Sainte Adresse

du 1er mars au 30 novembre

** Horaires d'été



TARIFS DES DEPOTS DE DECHETS DES ARTISANS/COMMERCANTS EN DECHETERIE

Gestion des Déchets

Nature du déchet	Tarif au 1er janvier 2009			
	en €uros HT par tonne déposée	en €uros TC par tonne déposée	en €uros HT par m3 déposé	en €uros TC par m3 déposé
Déchets en mélange	181,50	217,07	36,30	43,41
Incinérables	82,50	98,67	16,50	19,73
Produits de démolition et gravats	23,10	27,63	29,70	35,52
Terres	36,30	43,41	29,70	35,52
Encombrants	170,50	203,92	18,70	22,37
Métaux : ferrailles	27,50	32,89	5,50	6,58
Branchages	118,80	142,08	14,30	17,10
Pelouse	97,90	117,09	28,60	34,21
Déchets Toxiques en Quantité Dispersée (DTQD)	896,50	1072,21	385,00	460,46
Huiles alimentaires	489,50	585,44	392,70	469,67
Cartons	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Piles	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit